

# STUDIO DE REPETITIONS DEDIE AUX MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIEES

## REGLEMENT INTERIEUR

***Il n'a pas pour objectif d'interdire mais au contraire de permettre un bon fonctionnement. Le non-respect des présentes règles pourra entraîner l'interdiction, provisoire ou définitive de fréquenter le studio.***

### **Article 1 - Règles d'usage générales**

Les usagers sont tenus de respecter le calme à l'intérieur des locaux.

Les usagers doivent respecter les bâtiments, le matériel technique ainsi que le mobilier.

Un comportement correct et respectueux est exigé à l'égard des autres usagers et du personnel, aucun acte de violence ou provocation ne sera admis.

L'accès des animaux est interdit, à la seule exception des chiens-guides d'aveugles.

Les usagers sont seuls responsables de leurs effets personnels.

Dans l'ensemble des locaux, il est interdit de fumer, de boire des boissons alcoolisées, de vendre ou consommer des substances illicites, d'introduire des objets dangereux ou illicites.

### **Article 2 - Conditions d'accès**

Pour utiliser la salle de répétition, le groupe doit être constitué en association et/ou désigner un membre responsable du groupe.

Le responsable du groupe remplit et signe une fiche d'inscription.

Il fournit une attestation d'assurance responsabilité au nom de l'association ou du responsable du groupe.

Il verse un chèque de caution d'un montant de 150 € à l'ordre du trésor public. Ce chèque sera rendu après l'état des lieux.

La location du studio sera intégralement acquittée avant l'utilisation du studio.

Toute modification du groupe autre que définie sur la fiche d'inscription devra être signalée dans les plus brefs délais à l'EMMD

Le présent règlement devra être signé par le responsable du groupe. Il est affiché à l'intérieur du studio de répétition.

La répétition ne peut avoir lieu qu'en présence du membre responsable du groupe.

Les heures de répétition peuvent être réservées par mail, téléphone ou sur place.

Elles doivent être réservées au minimum 1 semaine à l'avance.

Toute annulation doit être signalée et confirmée à l'EMMD au plus tard 48 heures avant la répétition. Dans le cas contraire, les horaires de répétition réservés seront considérés comme effectués et seront dus.

L'EMMD de Fosses se réserve le droit d'annuler une réservation jusqu'à 48 heures avant la répétition.

Il sera demandé aux usagers de se présenter systématiquement à l'accueil de l'EMMD :

- dès leur arrivée, pour l'ouverture du studio.
- à leur départ, pour un bref état des lieux en présence d'un responsable de l'EMMD ainsi que des usagers et pour la remise du chèque de caution.

### **Article 3 - Règles d'usage du studio de répétition**

Seuls les membres du groupe seront admis dans la salle de répétition, aucun invité ne sera toléré.

Les horaires de répétition sont fixes, il sera demandé aux usagers de considérer le temps de montage, installation, démontage dans cet horaire stricte.

Le groupe doit être autonome dans sa répétition. Cependant, le personnel de l'EMMD peut être sollicité pour intervenir ponctuellement sur un problème quelconque sous réserve de sa disponibilité.

Les usagers devront procéder à la remise en place du matériel de back line et s'assurer que le local, après son utilisation, est rendu propre et en bon état.

Chaque utilisateur du studio doit immédiatement informer le personnel de l'EMMD en cas de panne, de problème matériel, de dégradation ou de vol.

Toute dégradation sera à la charge des usagers. Il leur sera demandé de payer les frais de remise en état.

Dans le studio de répétition il est interdit de manger.

### **Article 4 : Tarifs**

	<b>1h</b>	<b>2h</b>	<b>Forfait 10h</b>
<b>Solo / duo</b>	5 €	10 €	40 €
<b>Groupe (3 à 5)</b>	10 €	18 €	80 €

### **Article 5 : Horaires**

Le studio est ouvert toute l'année à l'exception du dimanche, des jours fériés et des périodes de vacances scolaires. Il est accessible en journée et en soirée en dehors des heures de cours de l'EMMD et en fonction des horaires des gardiens.